Communauté de Communes Roussillon Conflent Multiplions nos énergies

RF PREFECTURE DE PERPIGNAN

Contrôle de légalité

EXTRAIT DU RE C160-2460004 S-240220413-DE-054_2022-DE DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET:

APPROBATION DU IMMOBILIER LOCATIF 2022 Nombre de Conseillers: 38

En exercice: 38 Présents: 35 Votants: 37

Délib. nº 16e- 13/04/2022

Certifié exécutoire

Transmis à la Sous Préfecture de

Prades le

Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-deux, le 13 Avril, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de ILLE SUR TET (salle La Catalane), sous la présidence de William BURGHOFFER.

BUDGET

Date de la convocation : Mercredi 06 avril 2022

Présents: AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), BURGHOFFER William (T), COSTE Claude (T), CRISTOFOL Françoise (T), DOMENECH Alain (T), GARSAU Jacques (T), GOMEZ Claude (T), HARIBOU Ali (T), LAFFORGUE Guy (T) LAVILLE René (T), LECOINNET Jean-Philippe (T), MARTINEZ Marie (T), NOGUERA Laurence (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline, (T), PETIT Vivien (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), PARRILLA Jérôme (T), PERSON Claude (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFI Pascal(T),), VILA Patrice (T)

Absents excusés: METLAINE Naïma (T)

Absents ayant donné pouvoir: DRAGUÉ Céline (T) à BONACAZE Benoit (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T) à GARSAU Jacques (T).

PETIT Vivien a été nommé secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le rapport d'orientation budgétaire en date du 24 février 2022

CONSIDERANT que les budgets doivent être votés avant le 15 avril de l'exercice auquel ils s'appliquent,

Après en avoir délibéré à l'unanimité Le Conseil communautaire

ADOPTE le budget primitif du Budget Immobilier locatif de l'exercice 2022 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	85 200€	85 200€
Investissement	394 221.39€	394 221.39€
TOTAL	479 421.39€	479 421.39€

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, William BURGHOFFER